

# LE MAQUEREAU COMMUN

Taille commune : 20 à 35 cm

Taille minimale de capture : 20 cm

Marquage obligatoire

Saisonnalité : mars à novembre



## CLÉ D'IDENTIFICATION

**Poisson fusiforme**

**Dos bleu-vert zébré de chevrons sombres sinueux**

**Ventre et flancs blanc nacré uniforme**

**Deux nageoires dorsales espacées**

**Cinq pinnules (dorsales et ventrales) avant la caudale**

**Souvent en bancs compacts**

## BIOTOPE

Le maquereau est un poisson pélagique\* (vit en pleine eau) et grégaire (forme des bancs de plusieurs centaines d'individus). Il vit au large en hiver et se rapproche des côtes quand la température des eaux remonte (du printemps à octobre), ce qui correspond à la période de reproduction. Sa répartition bathymétrique\* est grande puisqu'on peut le rencontrer entre 0 et 250 m. Grossièrement, le maquereau a une période démersale\* (vit près du fond sans être benthique\*) d'octobre à février et une période pélagique\* de février à octobre. Pendant la période pélagique, les poissons se concentrent dans des zones riches en nourriture pour se nourrir (copépodes). Cette phase est suivie d'une concentration de reproduction (avril à juillet) sur les frayères. Vient ensuite une période de dispersion dans les eaux côtières (juillet à octobre) avant retour vers les lieux d'hivernage.

## DESCRIPTION

Le **corps fuselé et la tête pointue** du maquereau commun, *Scomber scombrus*, lui confèrent une excellente qualité de nage (jusqu'à 10 km/h). Le trait caractéristique du maquereau est son **dos bleu-vert zébré de lignes sombres** plus ou moins obliques et parallèles alors que **les flancs et le ventre sont blanc argenté**. Les chevrons foncés sont au nombre de 23 à 33 selon les individus et englobent le front entre les deux yeux.

Les nageoires du maquereau commun sont grises. Il possède **deux nageoires dorsales largement espacées**, la première étant caractérisée par 10 à 13 rayons épineux. En outre, il a également deux nageoires pectorales (à base sombre), deux ventrales, une anale et une caudale. La **caudale est précédée de 5 petites nageoires en forme de plumeaux sur la face dorsale comme sur la face ventrale** appelés des pinnules\*. La queue est très échancrée. La taille moyenne des maquereaux adultes est de 30 à 40 cm pour un poids de 500 g à exceptionnellement 1,5 kg.

## ESPÈCES RESSEMBLANTES

Le maquereau commun peut être confondu avec le maquereau espagnol (*Scomber colias* présent en Méditerranée et Atlantique Nord) qui a un ventre tacheté de gris, perd la couleur de son dos entre les deux yeux, yeux qu'il a plus gros que *Scomber scombrus*. Il faut noter aussi sa ressemblance avec *Scomber japonicus* dont la distribution est pour le moins confuse dans la littérature ; elle semble limitée à l'Indo-Pacifique et les signalements de Méditerranée sont considérés comme erronés. La confusion est possible également avec les chinchards (*Trachurus trachurus* et *Trachurus mediterraneus*). La vitesse de déplacement rend l'identification parfois problématique. Les chinchards n'ont pas de pinnules.

## ALIMENTATION

A l'état larvaire\*, le maquereau se nourrit essentiellement de zooplancton\* (les copépodes représentent 70 % de son régime alimentaire). L'adulte en période de reproduction se nourrit de crustacés pélagiques, il nage alors la bouche ouverte. Il peut aussi ingérer de petits poissons, également pélagiques tels que *sardines*, sprats, *anchois*, harengs ou lançons. Durant l'hiver (de décembre à février), le maquereau jeûne.

## REPRODUCTION - MULTIPLICATION

La période de reproduction dépend de la température de l'eau et donc de la zone fréquentée par les individus. Ainsi elle s'étend sur le mois de mars dans le golfe de Gascogne, sur mars-avril au sud de l'Irlande et en mai-juin à l'ouest de l'Irlande et au nord-ouest de l'Ecosse. La reproduction a lieu avec un mois de décalage en mer du Nord. Le golfe du Lion abrite les pontes en Méditerranée française. Le frai (rapprochement sexuel chez les poissons à fécondation externe) se déroule à une température de 12-13 °C et à une profondeur de 80 à 120 mètres. Les sexes sont séparés, La femelle pond de 350 à 450 000 œufs. Les œufs d'un diamètre 1,00 et 1,38 mm sont pélagiques. Ils présentent une goutte d'huile de 0,3 à 0,4 mm. Après 5 jours d'incubation, les œufs éclosent et les larves\* se dirigent vers les zones côtières plus abritées.

Au bout d'un an, le maquereau mesure environ 25 cm et pèse environ 100 g. Son taux de croissance décroît ensuite puisqu'il atteint sa maturité sexuelle vers 3 ans, quand il mesure environ 30 cm. Il grandit peu ensuite et fera environ 35 cm à 10 ans pour un poids de 350 à 500 g. Le maquereau pourrait vivre jusqu'à 20 ans.

## DIVERS BIOLOGIE

Le maquereau commun *Scomber scombrus*, ne possède pas de vessie natatoire (contrairement à *Scomber colias*). En conséquence, il est obligé de nager en permanence pour ne pas couler.

Les écailles enfoncées dans le derme contribuent à l'excellent hydrodynamisme du maquereau.

Parmi ses principaux prédateurs, on trouve les dauphins et les thons et bien sûr l'homme qui pratique une pêche industrielle et amateur de cette espèce.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le maquereau est un poisson gras réputé pour son contenu en acides gras oméga-3. Sa consommation conduirait à une diminution du risque de maladies cardiovasculaires, de dépression, de la maladie d'Alzheimer ou encore d'arthrite. Les acides gras oméga-3 du maquereau (acide eicosapentaénoïque et d'acide docosahexaénoïque) agissent comme précurseurs de messagers chimiques favorisant un bon fonctionnement immunitaire, circulatoire et hormonal. La consommation d'acides gras oméga-3 (provenant majoritairement de poissons gras) exerce des effets favorables sur la santé cardiovasculaire et réduit la tension artérielle.

## RÉGLEMENTATION

La taille minimale réglementaire de capture des poissons en général et du maquereau en particulier est définie par divers arrêtés officiels. Pour toute pêche de loisir, taille minimale de capture : 20 cm. Le marquage est obligatoire dès capture et mise à bord.

Règle de mesure : Longueur de la pointe du museau à l'extrémité de la nageoire caudale. Et l'[Arrêté AGRM1107007A du 17 mai 2011](#) précise qu'il est obligatoire de marquer les prises dans le cadre de la pêche de loisir par ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale.

Ces prises de loisir ne sont pas autorisées à la vente selon le [Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014](#).